

IX^{ème} Rencontre Féministe de l'Amérique Latine et de la Caraïbe

Resistencia activa frente a la globalización neoliberal

Résistance active face à la globalisation néolibérale

Costa Rica, 1^{er} au 5 décembre 2002

LORSQUE LE TABOU SOCIAL SE CACHE DERRIERE LA FOI !

**Présentation dans le cadre de l'atelier
« ETAT LAÏC ET DROIT DE CHOISIR »**

**Par Myriam Merlet, Enfofanm
Point Focal de la Campagne du 28 septembre- Haïti**

2 décembre 2002

Les réflexions sur le thème m'ont amené à choisir de partager avec vous certaines idées basées sur ma propre expérience. En effet, voilà déjà plusieurs années que j'assume la responsabilité d'être point focal de la campagne en Haïti. Et voilà aussi beaucoup plus d'années que, intéressée par la problématique, et surtout révoltée contre cette appropriation du corps des femmes, je me suis positionnée en faveur de la dépénalisation de l'avortement, en faveur du droit des femmes de choisir ! Mon expérience dans cette lutte m'a enseigné que, bien souvent, le recours à la foi masque en fait des tabous sociaux. Surtout, lorsque l'argumentation est avancée par des personnes qui sont loin d'être hostiles à la cause des femmes ou qui militent même pour cette cause. En fait, les réticences de certains secteurs supposés alliés participent de l'alliance des différents pouvoirs traditionnels répressifs, je nomme l'économique, le politique et le religieux.

Constater que les ennemis-es ne sont pas nécessairement ceux/celles que l'on croit, conduit droit à la perplexité. Comment ne pas se questionner ? Comment comprendre que des militants-es des droits humains, que dis-je, des militantes des droits des femmes, refusent ce premier droit de tout être humain qui est celui de contrôler lui-même son propre corps ? Mon expérience, celle d'une haïtienne, peut à bien des égards éclairer sur certains mécanismes des tabous sociaux, lorsque le tabou social se cache derrière la foi.

La problématique de l'avortement s'inscrit dans le contexte des rapports sociaux de sexe. Revendiquer le droit de ne pas être contrainte à la maternité, équivaut à vouloir sortir les femmes du rôle assigné par la famille traditionnelle, conformément à un ordre divin patriarcal, où l'homme est le chef de famille à l'image d'un Dieu, lui-même chef suprême des hommes¹. On s'attaquerait donc à des principes relevant de l'ordre moral religieux.

**« Quand la société n'a plus d'argument,
Les hommes ont recours à Dieu pour contrôler les femmes »**

Je viens d'un pays, Haïti, où l'avortement est criminalisé en raison, selon le discours dominant, de son interdiction religieuse. Réclamer la dépénalisation de l'avortement devrait donc, systématiquement, provoquer les foudres des tenants-es d'un certain conservatisme qui voudrait maintenir les femmes sous le contrôle absolu des hommes – cette droite conservatrice qui s'associe traditionnellement au religieux, ou à la tendance fondamentaliste du religieux pour s'attaquer au « droit de choisir ». Je veux faire référence ici au mouvement Pro-Vie, tel que se nomme ce mouvement lui-même. Par Pro-Vie, je désigne, à la suite de Caroline Fourest², ces groupes qui mènent un combat acharné anti-choix, c'est-à-dire anti-avortement, anti-gay, anti-lesbien et anti-euthanasie. Or, force est de constater que depuis que les organisations de femmes ont entamé une bataille ouverte pour la dépénalisation de l'avortement en Haïti, les réactions du secteur traditionnellement contre ont été très modestes. La faiblesse des attaques de certains membres de la droite religieuse a été telle, que ces faits n'ont pas laissée de traces. En fait, on semble préférer ignorer la parole des femmes.

Paradoxalement, les réticences sont venues des camps supposés alliés et parfois même de notre propre camp. Je ne m'attarderai pas sur les discussions passionnées (je préfère ne pas dire parfois teintées d'agressivité) qui ont précédé la décision des organisations de s'engager dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement. Actuellement encore, alors même que l'ensemble des organisations

¹ Caroline Fourest, Foi contre Choix, la droite religieuse et le Mouvement « Prolife » aux Etats Unis, Éditions Golias 2001.

² Ibid.

féministes s'est impliqué dans un processus de révision de la législation allant vers la décriminalisation de l'avortement et que la Campagne du 28 septembre est une réalité dans notre agenda collectif, nombre de féministes évitent d'afficher leur parti pris en faveur de l'avortement.

Ces femmes pratiquent une autocensure supposée stratégique. Il ne serait pas « politiquement correct » de passer pour des femmes qui encouragent l'avortement, ce, sous prétexte de ne pas s'aliéner des populations qui pourraient être choquées et, par conséquent, se détourner des organisations de femmes ; donc compromettre aussi les luttes pour la conquête d'autres droits. Ce genre de raisonnement a porté les négociatrices des Organisations de Femmes auprès des parlementaires, à opter pour une dépénalisation partielle, dans les douze (12) premières semaines de la grossesse, en cas de danger pour la vie et la santé de la femme et de l'enfant à naître; et dans les cas de viol et d'inceste.

L'attitude de certaines membres du Mouvement des Femmes s'apparente à celle d'autres secteurs supposés alliés, tels que les Organisations de Droits Humains. Pour ces dernières, il faut rechercher l'explication aussi dans leur réticence à admettre que les Droits des Femmes sont dans le champ des Droits Humains. A ce propos, il est opportun de signaler ce que je considère être une déclaration de guerre. A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, la NCHR (Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens) a donné la parole à un Juge d'enfant qui a déclaré que l'Etat haïtien protège les enfants, avant même leur naissance, en interdisant l'avortement. Et, au nom de ce droit, il est impératif d'appliquer rigoureusement la loi. Autrement dit, il faut punir les femmes qui osent exercer leur droit de choisir ! C'est certainement là une expression d'un antiféminisme primaire, qui ne saurait être attribué à l'organisation de Droits Humains. Sauf que l'organisation en question ne s'est pas démarquée des propos du juge. Soulignons de plus que nombre de ces organisations sont issues du monde ecclésial. Il s'agit donc bien d'un silence complice !

Quoi qu'il en soit, tant certaines féministe que ces militants-es des droits humains expriment des réticences à s'afficher Pro-choix ou même à débattre ouvertement de la question. L'argument bien souvent avancé est une soi-disant perception populaire qui voudrait assimiler l'avortement à un meurtre. Le fœtus serait assimilé à un être humain, donc à la vie au nom d'une morale religieuse. De plus, au nom de cette morale, il devrait vivre ! Et ses droits l'emporteraient sur ceux de la femme concernée.

Pourtant, ce n'est pas la perception généralement exprimée par les populations. Des études réalisées au cours de l'année 2000 permettent d'affirmer que, pour les populations l'avortement reste et demeure parfaitement excusable en fonction de la situation spécifique d'une femme : « *Se sitiyasyon ki fè aksyon/Les situations dictent les actions* ». D'après les personnes enquêtées, la législation ne saurait interdire les IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

Affirmer que les femmes ont le droit d'avorter en fonction des situations vécues, présente une certaine contradiction avec la position officielle et dominante voulant que l'avortement soit frappé par une interdiction morale. Ce qui compte, c'est la situation vécue. Et, l'ensemble des Haïtiens et Haïtiennes s'accommode de ces dérogations à la morale. Ce qui compte surtout c'est le silence ! Il faut veiller à son image, paraître une personne acceptable ! On pratique l'avortement, le fait est parfaitement connu. Ce qui importe, c'est de ne pas en faire état, de garder le silence, pour ne pas être pointée du doigt. En Haïti, comme dans maintes sociétés, l'avortement relève plutôt du tabou social. D'autant

plus que la religion populaire, le Vaudou - religion pratiquée par la grande majorité des croyants-es, catholiques ou protestants-es -, ne dresse aucune forme de contrainte face à la pratique de l'avortement. A cela s'ajoute une certaine philosophie de la vie à laquelle adhèrent massivement les populations haïtiennes "*Degaje pa peche ! / Chercher à se sortir d'une mauvaise passe, n'est pas un péché !*".

L'Etat haïtien quant à lui se veut laïc. Au chapitre de la Constitution sur la souveraineté, l'organisation administrative est clairement définie comme civile. La liberté de conscience implique la reconnaissance de tous les cultes. Néanmoins, dans la pratique, l'Etat et notamment l'administration sont très fortement teintés par le religieux, surtout par l'Eglise Catholique, qui a joué un rôle historique dans la formation de l'Etat haïtien. Au fait, comme le dirait Codou Bop, une amie féministe, chercheuse sénégalaise, « *l'Etat est laïc tant qu'il ne s'agit pas des droits des femmes !* ». L'association Etat- Eglise, au détriment des femmes, s'illustre bien par le rôle d'officier d'Etat Civil confié aux officiers du culte dans les cas de mariage. Cette alliance qui avait cours dans les cas des baptêmes religieux a été supprimée, mais demeure pour les mariages. Aussi, l'Etat se réapproprie le contrôle des populations, mais concède aux Eglises le privilège d'établir les règlements pratiques de ce premier acte de constitution de la famille traditionnelle qu'est le mariage. Au nom d'une certaine morale religieuse, le rôle des femmes est confiné au sein de la famille, aussi tout ce qui concerne cette catégorie de citoyenne relève de la famille. La pénalisation de l'adultère, plus sévère de l'adultère des femmes comparée à celle des hommes', relève de cette même morale religieuse tout comme la criminalisation de l'avortement.

On comprend très bien que l'Etat puisse s'associer aux Eglises pour contrôler les femmes, mais ce qui surprend c'est la reprise du discours dominant par des militants-es: s'autocensurer -ne pas s'afficher pro-choix ou carrément refuser de traiter de l'appropriation du corps des femmes-, alors que les populations, dont ils-elles font parti sont très pragmatiques sur la question « *Se sitiyasyon ki fè aksyon / Les situations dictent les actions* ». Ce faisant ces personnes se positionnent du côté de l'Etat qui sous prétexte de foi religieuse persiste à criminaliser l'avortement - faire payer aux femmes leur choix au risque de leur santé ou de leur vie - la dérogation au rôle attribué par la famille traditionnelle. Ce faisant, ces acteurs et actrices sociaux renforcent le tabou social sur l'avortement. Ce qui importe, c'est de ne pas montrer que l'on pourrait être en faveur de l'avortement !